



**Cahier des charges pour l'exploitation d'un espace  
restauration lors du Forum « Sport, Santé, Environnement »  
organisé à l'Espace Carat, les 8 & 9 septembre 2018.**

## **MODALITES DE GESTION DE L'ESPACE RESTAURATION**

10<sup>ème</sup> édition du Forum « Sport, Santé, Environnement »  
En 2017, 13 299 visiteurs, 133 exposants et plus de 1600 bénévoles associatifs.

### • **Caractéristiques techniques :**

Aménagement d'un espace restauration d'une surface de 25 m<sup>2</sup>.

Matériel mis à disposition de l'occupant :

- Electricité
- Chaises, tables devant l'espace de restauration
- Plateaux de cantine scolaire si besoin

### • **Horaires :**

Ouverture à partir du samedi 8 septembre 2018 de 10 h 00 à 19 h 00 et le dimanche de 10 h 00 à 18 h 00.

Installation le vendredi 7 septembre avant midi.

Désinstallation le dimanche 9 septembre à partir de 18 h 00.

### • **Prestations attendues**

L'occupant exercera une activité de :

- vente de produits de restauration rapide à emporter : salades, sandwicherie, plat chaud, glaces  
La vaisselle utilisée (verre, assiette, couverts, coupelles) devra être réutilisable ou recyclable
- vente de boissons de 1<sup>ère</sup> catégorie possible

***Sont exclues toutes prestations de friterie, grillade, bonbons.***

***Une attention toute particulière sera portée aux propositions de restauration qui s'inscrivent à la fois dans une démarche environnementale et de qualité pour être en adéquation avec les thématiques développées sur le forum.***

Les prestations et les tarifications s'adresseront aux exposants et aux visiteurs du forum.

Une attention toute particulière sera portée aux tarifs proposés aux exposants.

### • **Exploitation d'un débit de boissons :**

Pour l'exploitation du débit de boissons, l'occupant devra effectuer lui-même les démarches pour être titulaire d'une licence de 1<sup>ère</sup> catégorie uniquement.

Les candidats disposant de la licence IV ne pourront pas l'utiliser pendant la durée de la manifestation.

### • **Principales clauses de la convention d'occupation précaire :**

- **Durée de la convention :** du 8 au 9 septembre 2018

- **Coût emplacement par le candidat (conformément au règlement intérieur de la manifestation) :**
  - a) Structures dont le siège social est situé sur GrandAngoulême
    - Droit d'inscription : 184 € (forfait comprenant les frais de gardiennage, nettoyage, publicité)
    - Emplacement extérieur air-libre (25 m<sup>2</sup>) : 160 €
    - Emplacement intérieur (de 12 à 21 m<sup>2</sup>) : 30 €/m<sup>2</sup>
    - Branchement électrique : 37 €
  - b) Structures dont le siège social n'est pas situé sur GrandAngoulême
    - Droit d'inscription : 258 € (forfait comprenant les frais de gardiennage, nettoyage, publicité)
    - Emplacement extérieur air-libre (25 m<sup>2</sup>) : 224 €
    - Emplacement intérieur (de 12 à 21 m<sup>2</sup>) : 41 €/m<sup>2</sup>
    - Branchement électrique : 52 €
- **Coût débit de boissons** : 1000 € supplémentaires pour la durée du forum

### **MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES**

- **Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**
  - Déclaration d'intention de se porter candidat faisant connaître ses noms, prénoms, qualité et domicile pour les personnes physiques, et raison sociale, adresse du siège social pour les personnes morales.
  - Carte d'identité de marchand ambulant délivré par la Préfecture ou la Sous-Préfecture
  - Déclaration de profession du candidat ou du représentant légal de la personne morale candidate (formulaire cerfa n° 10974\*01) ainsi que les premiers éléments d'information sur les menus ou formules proposés en adéquation avec les thématiques de la santé et l'environnement.
  - Extrait du RCS
  - Attestation de conformité de l'équipement aux normes d'hygiène et de sécurité
  - Attestation d'assurance responsabilité civile
  - Une attestation sur l'honneur de non-condamnation au titre du travail illégal durant les 5 dernières années
  - Description de l'activité et des produits proposés à la vente
  - Présentation d'une grille tarifaire des produits proposés
  - Justificatifs faisant apparaître une démarche environnementale et de qualité (label de certification bio par exemple)
  - Références éventuelles de prestations de même type
  - Nombre de personnes servies à l'heure

- **Envoi des candidatures :**

Les dossiers sont à envoyer par pli recommandé avec demande d'avis de réception postale ou à déposer contre récépissé à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du Grand Angoulême – Direction Proximité – 25 boulevard Besson-Bey – 16023 ANGOULEME cedex.

L'enveloppe portera l'adresse ci-dessus et la mention « Candidature Restauration Forum « Sport, Santé, Environnement 8 & 9 septembre 2018 ».

- **Date limite de dépôt des offres :** 13 juillet 2018 à 17 h 00

- **Les offres seront jugées au vu des critères suivants :**

- Qualité des produits proposés : 8 points
- Démarche environnementale dans le cadre de la réalisation de la prestation : 5 points
- Tarifs proposés : 4 points
- Débit du service : 3 points

**Pour tout renseignement :** Direction Proximité : Monsieur Julien BUI-XUAN – 05.16.53.02.37